

option Chef d'exploitation ou OHQ en grandes cultures

RNCP2401 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les compétences demandées à un titulaire du BPA option Grandes cultures, sont différentes selon son statut au sein de l'exploitation où il peut être ouvrier hautement qualifié ou chef d'exploitation.

Le chef d'exploitation ou l'ouvrier hautement qualifié en Grandes cultures effectue :

– Les travaux directement liés aux cultures :

- Il assume la préparation du sol en réalisant les travaux du plan d'assolement en fonction des données agronomiques, climatiques et économiques. Il choisit et utilise le matériel et l'adapte aux conditions de travail.
- Il exécute les semis et plantation en tenant compte des conditions agronomiques et climatiques.
- Il gère le suivi des cultures : il connaît les facteurs nécessaires à la croissance des végétaux, il identifie les principales maladies et parasites, il connaît les produits et traitements spécifiques, les applique en tenant compte de sa propre sécurité, des conséquences possibles sur l'environnement et épand les différentes formes d'engrais.
- Il réalise la récolte et veille au stockage et au conditionnement : il prépare le matériel en vue de la récolte qu'il effectue au moment indiqué par le chef d'exploitation : il transporte les produits récoltés en tenant compte de leur nature, des conditions météorologiques et du mode de conservation ; il veille aux opérations de conditionnement nécessaires à l'utilisation des produits.

– Autres activités :

- Il veille au respect des règles du code de la route et de sécurité lors des déplacements des matériels.
- Il assure l'entretien, la maintenance et la réparation des matériels et équipements de l'exploitation.
- Il assure la gestion des stocks de produits d'entretien, de carburant et entretient les locaux de l'exploitation.
- Il sollicite et utilise les conseils techniques des techniciens et professionnels.
- Il rend compte de ses activités et participe aux décisions.

Le chef d'exploitation en grandes cultures a en charge les opérations suivantes :

- Il analyse la situation de son exploitation et prend des décisions en la situant dans son environnement ; il estime ses projets et investissements et définit le système de production à mettre en œuvre.
- Il met en œuvre des productions végétales : réalise les opérations au sol, la mise en place des cultures, effectue les apports en fertilisants, diversifie sa production en fonction des conditions générales et locales, entretient le matériel, assure la récolte, le stockage et la commercialisation de sa production.
- Il utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation : calcule et analyse les résultats, utilise les documents comptables, assure le suivi de la trésorerie, établit un plan prévisionnel, veille aux aspects sociaux.
- Il assure des responsabilités au sein d'organismes ou d'organisations professionnelles agricoles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités : Exploitation agricole spécialisée en grandes cultures

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en grandes cultures.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 880 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	86 583
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	80 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;
- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP5833

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2401/>